

Communauté de Communes du Pays de
Colombey et du Sud Toullois

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL valant
Programme Local de l'habitat**

5. ANNEXES

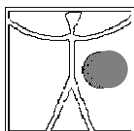
**5.2 Plan d'exposition au bruit des
aérodromes**

REVISIONS - MODIFICATIONS - MISES À JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire le : 27.11.2019

Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire le : 18.03.2021

INITIATIVE, Aménagement et Développement



4 passage Jules Didier - 70 000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e.mail : initiativead@orange.fr

Carte du bruit autour de l'aérodrome de Nancy-Ochey

Plan d'exposition au bruit (PEB)

- Zone A : zone de bruit fort où $L_{den} > 70$ ou $IP > 96$
- Zone B : zone de bruit fort où $L_{den} < 70$ et dont la limite extérieure est comprise entre $L_{den} 64$ et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89
- Zone C : zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieur de la zone B ou $IP = 89$ et une limite comprise entre $L_{den} 57$ et 55 ou IP entre 84 et 72

